Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260323-2003202605-DE

20-03-2026-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN
LE 20 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
15	15	15

Date de la Convocation
16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Caroline JORAND, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Thierry HELLEGOUARC'H, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Gildas LE MORVAN, Marie Angélique LE JEUNE, Christelle ÉON, Alan RAISON, Hélène NG KON TIA, Morgane GUÉGOU

Secrétaire de séance : Karine THOMAS

Objet : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- **Vu** les arrêtés municipaux du20 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de **5,66 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique :

Population (*habitants*)	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
Moins de 500	10,89
De 500 à 999	11,77
De 1 000 à 3 499	21,38
De 3 500 à 9 999	23,32
De 10 000 à 19 999	28,6
De 20 000 à 49 999	33

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260323-2003202605-DE

De 50 000 à 99 999 44
De 100 000 à 200 000 66
Plus de 200 000 72,5

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La secrétaire
Karine THOMAS

La Maire
Carole BONNIEC

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 23 mars 2026.
Affiché le 23 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260323-2003202605-DE

Lanmérin Lanvilin

TABLEAU ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU 20 MARS 2026

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Fonction	Taux appliqué	Montant mensuel brut
Maire	30 %	1 233.15 €
1er adjoint	5.66 %	232.65 €
2ème adjoint	5.66 %	232.65 €
3ème adjoint	5.66%	232.65 €